

1- Référent de l'association garantissant la mise en place et le respect du protocole :

Marc de Saint Laurent , coordinateur

2- Préconisations sanitaires dans les locaux :

Préalable : le nombre de participants sera limité en fonction de la surface de la salle (4 m2 par personne)

Chaque animateur aura à sa disposition du gel hydroalcoolique et chaque personne devra se laver les mains auparavant (gel hydroalcoolique ou sanitaires)

- Pour chaque atelier : entrée des participants avec le port du masque. Pour la pratique artistique, le port du masque n'est pas obligatoire (cf décret du 10 juillet). Les participants pourront donc enlever le masque pendant la durée de la séance. Port du masque pour la sortie.
- Concernant l'utilisation des chaises : chaque personne devra garder la même chaise pendant la durée de la séance.
- Respect de la distanciation physique pendant les séances des ateliers théâtre.
- Chaque animateur devra tenir un registre des personnes présentes à chaque séance et consultable à tout moment.
- Chacun devra nettoyer sa chaise à la fin de la séance.
- L'animateur veillera à ce que les différents points de contacts utilisés soient nettoyés.
- Chaque animateur devra aérer la salle à la fin de chaque séance pendant 15 mn.
- Sens de circulation à la salle Saint-Elivet : à la fin de l'atelier impro ados, les adolescents sortiront par le côté tandis que les participants adultes entreront par la porte principale pour l'atelier suivant.

3- Spectacles :

- Port du masque obligatoire pour les spectateurs pendant la représentation
- Placement des personnes un siège sur deux. Utilisation possible de sièges côte-à-côte pour un même groupe (une même famille)